



Charte du visiteur

Venir au musée c'est :

- ✓ respecter les consignes propres à chaque site (sens de la visite, matériel autorisé...)
- ✓ être attentif dès l'accueil (poli, sociable, avenant,...)
- ✓ respecter les lieux, le personnel (matériel, bruit, politesse)
- ✓ se déplacer en groupe en marchant
- ✓ rester à côté des adultes qui accompagnent le groupe
- ✓ ne pas toucher les œuvres, les objets ... sauf autorisation
- ✓ s'exprimer en parlant doucement (résonance du lieu, respect des autres visiteurs)
- ✓ être attentif pendant les exposés
- ✓ participer activement à l'échange avec l'animateur
- ✓ savoir prendre des notes pour garder une trace à rapporter en classe
- ✓ se répartir raisonnablement la documentation mise à disposition

Charte de l'accompagnateur

Avant la visite, l'accompagnateur :

- ✓ sera sensibilisé à la visite de musée
- ✓ sera informé des objectifs du projet
- ✓ connaîtra par avance le mode de déroulement de la visite et le rôle qu'il est sensé tenir
- ✓ connaîtra les consignes diffusées auprès des enfants
- ✓ connaîtra les noms des élèves de son groupe (listes nominatives)

Pendant la visite au musée, l'accompagnateur doit :

- ✓ pouvoir joindre à tout moment l'enseignant
- ✓ être responsable de son groupe : sécurité, comportement, tâche à accomplir
- ✓ gérer et organiser la vie du groupe (toilettes, vestiaires...)
- ✓ veiller à son langage
- ✓ veiller au respect des consignes, des lieux et des personnes
- ✓ animer le groupe qu'il a en charge (dans le cadre défini par l'enseignant)
- ✓ respecter le temps imparti pour chaque atelier ou activité

